

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS - ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS - ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE C.N.113.1986.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR)

CONCLUE A GENEVE LE 14 NOVEMBRE 1975

ENTREE EN VIGUEUR D'AMENDEMENTS CONCERNANT
LES ANNEXES 1, 2 ET 6

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire, et en référence à la
notification dépositaire C.N.328.1985.TREATIES-4 du 3 février 1986,
par laquelle ont été transmis les textes en anglais, français et
russe, d'une proposition d'amendements visant les annexes, 1, 2 et 6
de la Convention susmentionnée, communique :

Aucune des parties contractantes à la Convention n'ayant
formulé d'objection avant le 1er mai 1986, les amendements en
question, conformément à la décision du Comité de gestion, prise
lors de sa huitième session tenue à Genève du 9 au 11 octobre 1985,
entreront en vigueur le 1er août 1986.

Le 4 juin 1986

h

A l'attention des services des traités des ministères des affaires
étrangères et des organisations internationales intéressées

40 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMEROON
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS
CONGO
COTE D'IVOIRE
DEMOCRATIC KAMPUCHEA
DJIBOUTI
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI
ITALY
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
LEBANON

LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALI
MAURITANIA
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA
VIET NAM
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE
LIECHTENSTEIN
MONACO
SAN MARINO
SWITZERLAND - 4 ORIGINALS

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSO SENT TO: